

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 21 SEPTEMBRE 2023**

Nombre de membres :

En exercice : 16
Présents : 12
Pouvoirs : 1
Votants : 13

Date de convocation et d'affichage :

15 septembre 2023

Numéro :

D20230921_185

Objet :

Approbation du projet de candidature du Programme Agro-Environnemental et Climatique 2024 et demande de financement des MAEC

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre, à 8 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	I.DUBOIS

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER**

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

La Communauté de Communes de la Dombes a repris en 2017 l'animation du PAEC lancé en 2015 par les acteurs locaux. Elle est également collectivité porteuse du site Natura 2000 (47500 ha, 8 EPCI concernés), des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et du Programme Alimentaire Territorial. En 2022, a été lancé le Plan Territorial de Gestion de l'Eau – Ain-Dombes-Saône 2050. Ainsi l'EPCI, en partenariat sur tous les dossiers, vise l'activation de tous les leviers d'actions pertinents pour la préservation de son territoire en lien avec les activités traditionnelles.

Après une première candidature en 2023 à un nouveau dispositif de PAEC, la CCD en partenariat avec les acteurs locaux a souhaité candidater à nouveau en prévision de la déclaration PAC (Politique Agricole Commune) de mai 2024.

Le PAEC vise à répondre à deux enjeux environnementaux : l'amélioration de la qualité de l'eau et la préservation de la biodiversité. Il s'appuie principalement sur des mesures ponctuelles de préservation de la biodiversité dans le cadre du site Natura 2000, mais il vise également quelques engagements à l'échelle de l'ensemble de l'exploitation afin de soutenir l'évolution des pratiques agricole pour l'adaptation face au changement climatique.

Objectifs de résultats et budget prévisionnel des MAEC

	Nombre de contrats	Budget (€)		
MAEC Biodiversité - Création de prairies (ha)	12	152 150 €		
MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique (ha)	15	55 400 €		
MAEC Biodiversité - Protection des espèces - Retard de fauche niveau 1 (ha)	13	100 450 €		
MAEC Biodiversité - Protection des espèces - Retard 3 (ha)	9	64 000 €		
MAEC entretien des mares (nombre de mares)	16	17 000 €		
MAEC entretien des ligneux (ha)	10	28 000 €		
MAEC Eau - Grandes cultures 1 – Système (ha)	3	87 000 €	FEADER (75% en moyenne)	Co-financement Etat et Département
Total (€)		504 000 €	380 000 €	124 000 €

Les MAEC seront financées à 100% : en moyenne 75% de FEADER et le reste par les co-financeurs nationaux (Etat et Département de l'Ain). Le budget est estimé à environ 504 000 euros. Sous réserve des arbitrages qui seront rendus à l'échelle régionale. La réponse des services de l'Etat est attendue pour l'automne.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver le projet de candidature du PAEC,
- D'approuver la demande de financement pour les MAEC Dombes de l'ordre de 504 000 €,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de candidature du PAEC,
- **D'approuver** la demande de financement pour les MAEC Dombes de l'ordre de 504 000 €,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 21 septembre 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

